

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

RÉGLEMENTATION

Déclaration

PAC,

Venez avec vos documents, nous faisons le reste !



Les AVANTAGES

- > Réalisation par un **conseiller expérimenté**
- > Spécialisé dans la **réglementation et l'outil Télépac**
- > Relation privilégiée avec la **DDT**

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé adapté à la situation afin de respecter les exigences de la PAC (du 1er avril au 15 mai 2023)

En plus d'être accompagné vous disposerez d'une information sur les nouveautés réglementaires ce qui vous permettra d'être à jour sur l'actualité agricole.

Quelle que soit votre situation, nos experts vous permettront de disposer d'un dossier conforme à la réglementation et de vous informer sur la PAC 2023.

3 permanences (RDV OBLIGATOIRE) dans les locaux des **Communautés de Communes**

GDA de la Thiérache à LIART
18 et 20 avril
(présence assurée entre autres par Didier PHILIPPE)



Communauté de Communes à CARIGNAN
25 et 27 avril



Communauté de Communes à VOUZIERES
19 avril et 3 mai



www.ardennes.chambre-agriculture.fr



Déclaration PAC

Notre solution d'accompagnement



OBJECTIFS

Gagnez en temps, sérénité et en efficacité dans la réalisation d'un dossier aux impacts financier lourds.



DÉCLARATION EN 3 ÉTAPES

Réalisez votre déclaration PAC, enregistrez votre déclaration et réceptionnez les justificatifs.



VÉRIFICATION PARCELLAIRE

Vérifiez vos îlots et particularités topographiques, modifiez votre assolement et enregistrez votre parcellaire.



VOS AIDES

Vérifiez les contrats engagés, le respect de l'éco-régime et l'activation des DPB.



TRANSFERT DE VOTRE DOSSIER

Nous transmettons votre dossier à l'administration en toute sécurité.



RÉCEPTION DES JUSTIFICATIFS

Obtenez un accusé de réception du dossier PAC, un justificatif des demandes d'aides ainsi que votre assolement.

Vos interlocuteurs

Renseignements

Alexandre VERMEULEN

Conseiller PAC

Tél : 03 24 33 71 16 / 06 12 99 38 11

a.vermeulen@ardennes.chambagri.fr

Victoria AUBLET

Conseillère PAC

Tél : 03 24 56 89 69 / 06 03 19 79 93

v.aublet@ardennes.chambagri.fr



Dominique PIERRON

Conseiller PAC

Tél : 03 24 33 89 60 / 06 10 69 36 78

d.pierron@ardennes.chambagri.fr

Didier PHILIPPE

Conseiller PAC

Tél : 03 24 53 37 36 / 06 07 54 42 16

d.philippe@ardennes.chambagri.fr



Prise de rendez-vous

Isabelle ITAN

Assistante

Tél : 03 24 36 64 41

i.itan@ardennes.chambagri.fr

NOS TARIFS

Forfait réalisation 1h :
175 € HT et 50 € par 1/2h sup.

Forfait vérification simple :
150 € HT

